Géométrie descriptive

UE 09

Enseignant(s) responsable de l'UE : Christophe COUILLIEN

Année d'études	Bloc 1
Acronyme	AJU13GDE
Nombre de crédits ECTS	5 (facteur de pondération)
Volume horaire	52 h (Q1 26 / Q2 26)
Période de l'année	Quadrimestre 1 & Quadrimestre 2
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus de Bruxelles, Avenue Émile Gryson 1 (bât. 4C), 1070 Bruxelles
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
AJ13PRO Projections	26	2	NON
AJ13PER Perspective	26	3	NON

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **AR01.2** 1.2 Élaborer des supports et documents conceptuels, scientifiques et/ou techniques adaptés à des publics cibles.
- **AR01.3** 1.3 Adapter sa communication orale, écrite et/ou graphique aux différentes situations professionnelles.
- **AR01.4** 1.4 Participer à la vulgarisation des connaissances culturelles, techniques et/ou scientifiques, notamment en développant des actions de sensibilisation aux concepts clés liés à l'art des jardins et du paysage.
- **AR04.5** 4.5 Conceptualiser et spatialiser les options prises lors de la planification du développement d'un site, et les exprimer sous forme textuelle, graphique et/ou plastique.

Autres connaissances ou compétences prérequises

Projections

Compétences de base : précision, rigueur, soin, bonnes notions de géométrie.

Perspective

Compétences de base : précision, rigueur, soin, bonnes notions de géométrie.

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Projections

Objectifs

Apprendre à dessiner et à représenter, manuellement, des éléments de projet d’architecture du paysage tout en exprimant graphiquement mieux leur volumétrie, avec les instruments et les techniques actuellement adéquates.

Parfaire la maîtrise du dessin technique et de ses instruments.

Donner aux étudiants les bases indispensables de notions issues de la géométrie descriptive.

Contribuer à améliorer la perception de l’espace tridimensionnel que peut avoir l'étudiant.

Contenu
Un cours de projections orthogonales de base (représentation d'un volume simple en trois vues, développements, types de droites et de plans, vraies grandeurs de segments ou de sections planes, rotations, rabattements + notions de perspectives axonométriques), avec nombreux exercices sur papier à la main et aux instruments.

Perspective

Objectifs

Apprendre à dessiner et à représenter, manuellement, des éléments de projet d’architecture du paysage tout en exprimant graphiquement mieux leur volumétrie, avec les instruments et les techniques actuellement adéquates.

Parfaire la maîtrise du dessin technique et de ses instruments.

Donner aux étudiants les bases indispensables de notions issues de la géométrie descriptive.

Contribuer à améliorer la perception de l’espace tridimensionnel que peut avoir l'étudiant.

Contenu
Un cours de perspective "scientifique" exposant les méthodes de perspectives linéaires ou coniques (à points de fuite) de points, droites, polygones, polyèdres... et leurs applications à des volumes construits et à leurs abords (haies, arbres, allées, murets...), avec nombreux exercices sur papier à la main et aux instruments.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Projections

Cours ex cathedra et exercices pratiques.

Perspective

Cours ex cathedra et exercices pratiques.

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Projections

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant est capable de :

- Utiliser le matériel de dessin et appliquer les conventions et les méthodes de représentation de dessin d’architecture ou technique, pour communiquer graphiquement, par une approche bidimensionnelle ou tridimensionnelle, tout ou partie de l’étude analytique, technique et/ou projectuelle d’un paysage ou d’un aménagement d’architecture des jardins et du paysage, ce conformément aux exigences du monde professionnel afférent ;

- Utiliser le dessin comme outil de réflexion spatiale ;

- Transposer avec précision en différentes vues bidimensionnelles des éléments de l’espace tridimensionnel, et ainsi en aiguiser sa perception ;

- Représenter avec précision par des illusions de perspectives (axonométriques) des éléments de l’espace tridimensionnel, et ainsi en parfaire sa perception.

Perspective

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant est capable de :

- Utiliser le matériel de dessin et appliquer les conventions et les méthodes de représentation de dessin d’architecture ou technique, pour communiquer graphiquement, par une approche bidimensionnelle ou tridimensionnelle tout ou partie de l’étude analytique, technique et/ou projectuelle d’un paysage ou d’un aménagement d’architecture des jardins et du paysage, ce conformément aux exigences du monde professionnel afférent ;

- Utiliser le dessin comme outil de réflexion spatiale ;

- Représenter avec précision par des illusions de perspectives (coniques) des éléments de l’espace tridimensionnel, et ainsi en parfaire sa perception.

Description des supports de cours indispensables

Aucun support indispensable renseigné.

Description des références et des supports complémentaires

Description	Accès à la source	URL
Perspective : - Dessins au tableau noir ; extraits d’ouvrages ; exemples de réalisations personnelles ou issues de travaux antérieurs d’étudiants ou du monde professionnel.	—	—
Projections : - Dessins au tableau noir ; extraits d’ouvrages ; exemples de réalisations personnelles ou issues de travaux antérieurs d’étudiants ou du monde professionnel.	—	—
Projections : - Aubert J., Dessin d’architecture - à partir de la géométrie descriptive, Editions de La Villette, Paris, 2003.	—	—
Projections : - Brison C., Dessin scientifique, tome 1 - Projections orthogonales, syllabus, E.S.A. Saint-Luc, Bruxelles. En ligne, http://users.skynet.be/fb000749/Notes/TOME%201.pdf .	sur internet	Lien
Projections : - Verschraegen R., Dessin scientifique (volume 1), J. Van In, Lier, 1974, extraits.	sur le campus numérique	—
Perspective : de Coster L.E., La perspective, syllabus, Institut d’Architecture Saint-Luc de Bruxelles, 1971, extraits.	—	—
Perspective : - Brison C., Dessin scientifique, tome 2 – Perspectives, syllabus, E.S.A. Saint-Luc, Bruxelles. En ligne, http://users.skynet.be/fb000749/Notes/TOME%202.pdf .	sur internet	Lien
Projections : - Verschraegen R., Dessin scientifique (volumes 2 & 3), J. Van In, Lier, 1974, extraits.	—	—
Projections : - Brison C., Dessin scientifique, tome 4 – Constructions géométriques, syllabus, E.S.A. Saint-Luc, Bruxelles. En ligne, http://users.skynet.be/fb000749/Notes/TOME%204.pdf .	sur internet	Lien
Perspective : - Verschraegen R., Dessin scientifique (volume 3), J. Van In, Lier, 1974, pp. 117-126.	—	—
Perspective : - Brison C., Dessin scientifique, tome 4 – Constructions géométriques, syllabus, E.S.A. Saint-Luc, Bruxelles. En ligne, http://users.skynet.be/fb000749/Notes/TOME%204.pdf .	sur internet	Lien

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage.

Méthode d'intégration :

- Si aucune des notes des différentes AA qui composent l'UE ne se situe en deçà de 8/20, c'est la technique de la moyenne arithmétique pondérée qui est appliquée.
- Si la note d'une ou plusieurs AA composant une UE se situe en deçà de 8/20, la note finale de l'UE correspondra à la plus mauvaise des notes reçues.

Janvier

Projections — méthode d'intégration : 50 %

Évaluation continue	13 %	Type de questions : —	Examen à livre : —

Cette activité est remédiable pour sa partie en examen, lors de la 2ème session, mais pas pour son évaluation continue (voir ci-après) ; il n'y a pas d'examen pour cette activité en session de janvier : cette activité, annuelle, n'a un examen de première session que durant la session de mai-juin.

- Calendrier et nombre des travaux d'évaluation continue :
Plusieurs exercices seront réalisés en classe pendant les séances de cours ; parmi ces exercices, quatre (un au 1er quadrimestre, trois au 2ème) seront à remettre à l'enseignant à une date fixée après concertation avec les étudiants et qui sera celle de la 1ère ou de la 2ème séance de cours suivant celle où l'exercice concerné aura été réalisé en classe – et chacun de ces 4 exercices remis sera évalué par une cote sur 10 points, pour une cote globale de l'évaluation continue sur 40 points ramenée ensuite sur 50.

L'exercice évalué du premier quadrimestre n'est pas remédiable durant le deuxième quadrimestre.
Justification de la non-remédiabilité de l'évaluation continue : Le report de note de l'évaluation continue, dans sa forme non remédiable, a pour objectif de pousser les étudiants à un travail annuel régulier, beaucoup plus constructif dans l'apprentissage, plutôt que d'amener de plus en plus d'étudiants à négliger ce travail progressif en misant tout sur un seul travail de remplacement entre les deux sessions – le tout sachant que l'examen est aussi là pour contrebalancer l'évaluation continue.

Le cas échéant, si une bonne raison le motive, la date de remise de chaque exercice pourra, en concertation avec les étudiants, être éventuellement postposée.

En cas d'absence de l'enseignant le jour fixé pour la remise d'un travail, ce dernier devra être remis à un enseignant de la section dont le nom aura été communiqué ou, à défaut, déposé au secrétariat de la section AJP.

- Retards :
Tout exercice rendu à une date ultérieure à celle fixée pour sa remise sera considéré en retard, et tout exercice remis en retard sans motif valablement justifié (à l'appréciation de l'enseignant et/ou de la Direction) sera sanctionné par une cote de zéro. Si le retard est par contre valablement justifié, l'évaluation de l'exercice concerné se fera comme s'il avait été remis dans les délais impartis.

- Absences :
~ En cours d'année, et comme le stipule le RGEE, l'étudiant est tenu de suivre assidûment les activités d'apprentissage avec comme objectif la réussite de ses études.

Perspective — méthode d'intégration : 50 %

Évaluation continue	14 %	Type de questions : —	Examen à livre : —

Cette activité est remédiable pour sa partie en examen, lors de la 2ème session, mais pas pour son évaluation continue (voir ci-après) ; il n'y a pas d'examen pour cette activité en session de janvier : cette activité, annuelle, n'a un examen de première session que durant la session de mai-juin.

- Calendrier et nombre des travaux d'évaluation continue :
Plusieurs exercices seront réalisés en classe pendant les séances de cours ; parmi ces exercices, quatre (deux au 1er quadrimestre, deux au 2ème) seront à remettre à l'enseignant à une date fixée après concertation avec les étudiants et qui sera celle de la 1ère ou de la 2ème séance de cours suivant celle où l'exercice concerné

aura été réalisé en classe ; un cinquième exercice sera à remettre le jour de l'examen de première session de juin. De ces 5 exercices remis, 2 seront évalués par une cote sur 10 points, 2 autres le seront sur 15, puis le dernier le sera sur 20 – le tout donc pour une cote globale de l'évaluation continue sur 70 points qui sera ensuite ramenée sur 50.

Les exercices du premier quadrimestre ne sont pas remédiables durant le deuxième quadrimestre.

Justification de la non-remédiabilité de l'évaluation continue : Le report de note de l'évaluation continue, dans sa forme non remédiable, a pour objectif de pousser les étudiants à un travail annuel régulier, beaucoup plus constructif dans l'apprentissage, plutôt que d'amener de plus en plus d'étudiants à négliger ce travail progressif en misant tout sur un seul travail de remplacement entre les deux sessions – le tout sachant que l'examen est aussi là pour contrebalancer l'évaluation continue.

Le cas échéant, si une bonne raison le motive, la date de remise de chaque exercice pourra, en concertation avec les étudiants, être éventuellement postposée.

En cas d'absence de l'enseignant le jour fixé pour la remise d'un travail, ce dernier devra être remis à un enseignant de la section dont le nom aura été communiqué ou, à défaut, déposé au secrétariat de la section AJP.

- Retards :
Tout exercice rendu à une date ultérieure à celle fixée pour sa remise sera considéré en retard, et tout exercice remis en retard sans motif valablement justifié (à l'appréciation de l'enseignant et/ou de la Direction) sera sanctionné par une cote de zéro. Si le retard est par contre valablement justifié, l'évaluation de l'exercice concerné se fera comme s'il avait été remis dans les délais impartis.

- Absences :
~ En cours d'année, et comme le stipule le RGEE, l'étudiant est tenu de suivre assidûment les activités d'apprentissage avec comme objectif la réussite de ses études.

Janvier bis

Projections — méthode d'intégration : 50 %

Évaluation continue	13 %	Type de questions : —	Examen à livre : —

Cette activité est remédiable pour sa partie en examen, lors de la 2ème session, mais pas pour son évaluation continue (voir ci-après) ; comme il n'y a pas d'examen pour cette activité en session de janvier, il n'y a pas non plus d'examen de récupération "janvier bis" en session de mai-juin.

L'exercice évalué du premier quadrimestre n'est pas remédiable durant le deuxième quadrimestre ; l'évaluation continue de l'année peut toutefois être rehaussée grâce aux exercices d'évaluation continue du 2ème quadrimestre.

Justification de la non-remédiabilité de l'évaluation continue : Le report de note de l'évaluation continue, dans sa forme non remédiable, a pour objectif de pousser les étudiants à un travail annuel régulier, beaucoup plus constructif dans l'apprentissage, plutôt que d'amener de plus en plus d'étudiants à négliger ce travail progressif en misant tout sur un seul travail de remplacement entre les deux sessions – le tout sachant que l'examen est aussi là pour contrebalancer l'évaluation continue.

Perspective — méthode d'intégration : 50 %

Évaluation continue	14 %	Type de questions : —	Examen à livre : —

Cette activité est remédiable pour sa partie en examen, lors de la 2ème session, mais pas pour son évaluation continue (voir ci-après) ; comme il n'y a pas d'examen pour cette activité en session de janvier, il n'y a pas non plus d'examen de récupération "janvier bis" en session de mai-juin.

Les exercices du premier quadrimestre ne sont pas remédiables durant le deuxième quadrimestre ; l'évaluation continue de l'année peut toutefois être rehaussée grâce aux exercices d'évaluation continue du 2ème quadrimestre.

Justification de la non-remédiabilité de l'évaluation continue : Le report de note de l'évaluation continue, dans sa forme non remédiable, a pour objectif de pousser les étudiants à un travail annuel régulier, beaucoup plus constructif dans l'apprentissage, plutôt que d'amener de plus en plus d'étudiants à négliger ce travail progressif en misant tout sur un seul travail de remplacement entre les deux sessions – le tout sachant que l'examen est aussi là pour contrebalancer l'évaluation continue.

Juin			
Projections — méthode d'intégration : 50 %			
Évaluation continue	37 %	Type de questions : L'examen consiste en un travail à remettre le jour de l'examen	Examen à livre : Livre fermé
Examen écrit	50 %	Type de questions : L'examen consiste en un travail à remettre le jour de l'examen	Examen à livre : Livre fermé

Cette activité est remédiable pour sa partie en examen, lors de la 2ème session, mais pas pour son évaluation continue (voir ci-après).

Au terme de la 1ère session, l'évaluation continue comptera pour 50% de l'évaluation globale de l'activité d'apprentissage, et l'examen écrit (travail à réaliser seulement pendant l'examen : résolution d'un exercice sous forme d'une épure) comptera pour les 50 autres %. L'évaluation continue de l'année est non remédiable, que ce soit d'un quadrimestre à l'autre ou d'une session à l'autre. En cas de 2ème session, la note de l'évaluation continue sera maintenue et reportée, mais ne comptera plus que pour 40% de la cote globale de l'activité d'apprentissage, le nouvel examen écrit (également travail à réaliser seulement pendant l'examen : résolution d'un exercice sous forme d'une épure) comptant désormais pour les 60% restants.

Durant l'examen, en aucun cas les étudiants ne pourront consulter d'autres personnes, des sites internet (avec ou sans intelligence artificielle) ni de quelconques ouvrages ou messages sonores ou écrits – y compris leurs notes de cours – car cela constituera une fraude à l'examen ; les étudiants pourront toutefois être autorisés à consulter les travaux d'évaluation continue que l'enseignant aura corrigé durant l'année (à condition qu'aucune partie d'énoncé ni de notes théoriques ne s'y trouvent).

La note globale de l'évaluation de l'A.A. (en juin = évaluation continue rapportée sur 50 + examen rapporté sur 50) sera ramenée sur 20 puis arrondie à l'unité.

Justification de la non-remédiabilité de l'évaluation continue : Le report de note de l'évaluation continue, dans sa forme non remédiable, a pour objectif de pousser les étudiants à un travail annuel régulier, beaucoup plus constructif dans l'apprentissage, plutôt que d'amener de plus en plus d'étudiants à négliger ce travail progressif en misant tout sur un seul travail de remplacement "estival" entre les deux sessions – le tout sachant que l'examen est aussi là pour contrebalancer l'évaluation continue.

- Calendrier et nombre des travaux d'évaluation continue :
Plusieurs exercices seront réalisés en classe pendant les séances de cours ; parmi ces exercices, quatre (un au 1er quadrimestre, trois au 2ème) seront à remettre à l'enseignant à une date fixée après concertation avec les étudiants et qui sera celle de la 1ère ou de la 2ème séance de cours suivant celle où l'exercice concerné aura été réalisé en classe – et chacun de ces 4 exercices remis sera évalué par une cote sur 10 points, pour une cote globale de l'évaluation continue sur 40 points ramenée ensuite sur 50.

L'exercice évalué du premier quadrimestre n'est pas remédiable durant le deuxième quadrimestre.

Le cas échéant, si une bonne raison le motive, la date de remise de chaque exercice pourra, en concertation avec les étudiants, être éventuellement postposée.

En cas d'absence de l'enseignant le jour fixé pour la remise d'un travail, ce dernier devra être remis à un enseignant de la section dont le nom aura été communiqué ou, à défaut, déposé au secrétariat de la section AJP.

- Retards :
Tout exercice rendu à une date ultérieure à celle fixée pour sa remise sera considéré en retard, et tout exercice remis en retard sans motif valablement justifié (à l'appréciation de l'enseignant et/ou de la Direction) sera sanctionné par une cote de zéro. Si le retard est par contre valablement justifié, l'évaluation de l'exercice concerné se fera comme s'il avait été remis dans les délais impartis.

- Absences :
~ En cours d'année, et comme le stipule le RGEE, l'étudiant est tenu de suivre assidûment les activités d'apprentissage avec comme objectif la réussite de ses études ;
~ Pour ce qui concerne les absences aux examens, qu'elles soient ou non justifiées, la procédure appliquée sera celle prévue au Règlement général des études de la haute Ecole Lucia de Brouckère. Précision est

toutefois ici apportée, en supplément audit Règlement, que la non-présentation durant une session d'examens de l'examen de Projections fera porter sur l'ensemble de l'UE la mention du relevé de notes afférente à cette non-présentation.

Perspective — méthode d'intégration : 50 %			
Évaluation continue	36 %	Type de questions : L'examen consiste en un travail à remettre le jour de l'examen	Examen à livre : Livre fermé
Examen écrit	50 %	Type de questions : L'examen consiste en un travail à remettre le jour de l'examen	Examen à livre : Livre fermé

Cette activité est remédiable pour sa partie en examen, lors de la 2ème session, mais pas pour son évaluation continue (voir ci-après).

Au terme de la 1ère session, l'évaluation continue comptera pour 50% de l'évaluation globale de l'activité d'apprentissage, et l'examen écrit (travail à réaliser seulement pendant l'examen : mise en perspective d'un plan, sous forme d'une épure) comptera pour les 50 autres %. L'évaluation continue de l'année est non remédiable, que ce soit d'un quadrimestre à l'autre ou d'une session à l'autre. En cas de 2ème session, la note de l'évaluation continue sera maintenue et reportée, mais ne comptera plus que pour 40% de la cote globale de l'activité d'apprentissage, un seul nouvel examen écrit (également travail à réaliser seulement pendant l'examen : mise en perspective d'un plan, sous forme d'une épure) comptant désormais pour les 60% restants.

Durant l'examen, en aucun cas les étudiants ne pourront consulter d'autres personnes, des sites internet (avec ou sans intelligence artificielle) ni de quelconques ouvrages ou messages sonores ou écrits – y compris leurs notes de cours – car cela constituera une fraude à l'examen ; les étudiants pourront toutefois être autorisés à consulter les travaux d'évaluation continue que l'enseignant aura corrigé durant l'année (à condition qu'aucune partie d'énoncé ni de notes théoriques ne s'y trouvent).

La note globale de l'évaluation de l'A.A. (en juin = évaluation continue rapportée sur 50 + examen rapporté sur 50) sera ramenée sur 20 puis arrondie à l'unité.

Justification de la non-remédiabilité de l'évaluation continue : Le report de note de l'évaluation continue, dans sa forme non remédiable, a pour objectif de pousser les étudiants à un travail annuel régulier, beaucoup plus constructif dans l'apprentissage, plutôt que d'amener de plus en plus d'étudiants à négliger ce travail progressif en misant tout sur un seul travail de remplacement "estival" entre les deux sessions – le tout sachant que l'examen est aussi là pour contrebalancer l'évaluation continue.

- Calendrier et nombre des travaux d'évaluation continue :
Plusieurs exercices seront réalisés en classe pendant les séances de cours ; parmi ces exercices, quatre (deux au 1er quadrimestre, deux au 2ème) seront à remettre à l'enseignant à une date fixée après concertation avec les étudiants et qui sera celle de la 1ère ou de la 2ème séance de cours suivant celle où l'exercice concerné aura été réalisé en classe ; un cinquième exercice sera à remettre le jour de l'examen de première session de juin. De ces 5 exercices remis, 2 seront évalués par une cote sur 10 points, 2 autres le seront sur 15, puis le dernier le sera sur 20 – le tout donc pour une cote globale de l'évaluation continue sur 70 points qui sera ensuite ramenée sur 50.

Les exercices du premier quadrimestre ne sont pas remédiables durant le deuxième quadrimestre.

Le cas échéant, si une bonne raison le motive, la date de remise de chaque exercice pourra, en concertation avec les étudiants, être éventuellement postposée.

En cas d'absence de l'enseignant le jour fixé pour la remise d'un travail, ce dernier devra être remis à un enseignant de la section dont le nom aura été communiqué ou, à défaut, déposé au secrétariat de la section AJP.

- Retards :
Tout exercice rendu à une date ultérieure à celle fixée pour sa remise sera considéré en retard, et tout exercice remis en retard sans motif valablement justifié (à l'appréciation de l'enseignant et/ou de la Direction) sera sanctionné par une cote de zéro. Si le retard est par contre valablement justifié, l'évaluation de l'exercice concerné se fera comme s'il avait été remis dans les délais impartis.

- Absences :
~ En cours d'année, et comme le stipule le RGEE, l'étudiant est tenu de suivre assidûment les activités d'apprentissage avec comme objectif la réussite de ses études ;
~ Pour ce qui concerne les absences aux examens, qu'elles soient ou non justifiées, la procédure appliquée sera celle prévue au Règlement général des études de la haute Ecole Lucia de Brouckère. Précision est toutefois ici apportée, en supplément audit Règlement, que la non-présentation durant une session d'examens de l'examen de Perspective fera porter sur l'ensemble de l'UE la mention du relevé de notes afférente à cette non-présentation.

Août

Projections — méthode d'intégration : 50 %

Évaluation continue	40 %	Type de questions : L'examen consiste en un travail à remettre le jour de l'examen	Examen à livre : Livre fermé
Examen écrit	60 %	Type de questions : L'examen consiste en un travail à remettre le jour de l'examen	Examen à livre : Livre fermé

Cette activité est remédiable pour sa partie en examen, lors de la 2ème session, mais pas pour son évaluation continue (voir ci-après).

En cas de 2ème session, la note de l'évaluation continue - non remédiable - est maintenue et reportée, mais ne comptera plus que pour 40% de la cote globale de l'activité d'apprentissage, le nouvel examen écrit (également travail à réaliser seulement pendant l'examen : résolution d'un exercice sous forme d'une épure) comptant désormais pour les 60% restants.

Durant l'examen, en aucun cas les étudiants ne pourront consulter d'autres personnes, des sites internet (avec ou sans intelligence artificielle) ni de quelconques ouvrages ou messages sonores ou écrits – y compris leurs notes de cours – car cela constituera une fraude à l'examen ; les étudiants pourront toutefois être autorisés à consulter les travaux d'évaluation continue que l'enseignant aura corrigé durant l'année (à condition qu'aucune partie d'énoncé ni de notes théoriques ne s'y trouvent).

La note globale de l'évaluation de l'A.A. (en août/septembre = évaluation continue rapportée sur 40 + examen rapporté sur 60) sera ramenée sur 20 puis arrondie à l'unité.

Justification de la non-remédiabilité de l'évaluation continue : Le report de note de l'évaluation continue, dans sa forme non remédiable, a pour objectif de pousser les étudiants à un travail annuel régulier, beaucoup plus constructif dans l'apprentissage, plutôt que d'amener de plus en plus d'étudiants à négliger ce travail progressif en misant tout sur un seul travail de remplacement "estival" entre les deux sessions – le tout sachant que l'examen est aussi là pour contrebalancer l'évaluation continue.

- Absences :
~ Pour ce qui concerne les absences aux examens, qu'elles soient ou non justifiées, la procédure appliquée sera celle prévue au Règlement général des études de la haute Ecole Lucia de Brouckère. Précision est toutefois ici apportée, en supplément audit Règlement, que la non-présentation durant une session d'examens de l'examen de Projections fera porter sur l'ensemble de l'UE la mention du relevé de notes afférente à cette non-présentation.

Perspective — méthode d'intégration : 50 %

Évaluation continue	40 %	Type de questions : L'examen consiste en un travail à remettre le jour de l'examen	Examen à livre : Livre fermé
Examen écrit	60 %	Type de questions : L'examen consiste en un travail à remettre le jour de l'examen	Examen à livre : Livre fermé

Cette activité est remédiable pour sa partie en examen, lors de la 2ème session, mais pas pour son évaluation continue (voir ci-après).

En cas de 2ème session, la note de l'évaluation continue - non remédiable - sera maintenue et reportée, mais ne comptera plus que pour 40% de la cote globale de l'activité d'apprentissage, un seul nouvel examen écrit (également travail à réaliser seulement pendant l'examen : mise en perspective d'un plan, sous forme d'une épure) comptant désormais pour les 60% restants.

Durant l'examen, en aucun cas les étudiants ne pourront consulter d'autres personnes, des sites internet (avec ou sans intelligence artificielle) ni de quelconques ouvrages ou messages sonores ou écrits – y compris leurs notes de cours – car cela constituera une fraude à l'examen ; les étudiants pourront toutefois être autorisés à consulter les travaux d'évaluation continue que l'enseignant aura corrigé durant l'année (à condition qu'aucune partie d'énoncé ni de notes théoriques ne s'y trouvent).

La note globale de l'évaluation de l'A.A. (en août/septembre = évaluation continue rapportée sur 40 + examen rapporté sur 60) sera ramenée sur 20 puis arrondie à l'unité.

Justification de la non-remédiabilité de l'évaluation continue : Le report de note de l'évaluation continue, dans sa forme non remédiable, a pour objectif de pousser les étudiants à un travail annuel régulier, beaucoup plus constructif dans l'apprentissage, plutôt que d'amener de plus en plus d'étudiants à négliger ce travail progressif en misant tout sur un seul travail de remplacement "estival" entre les deux sessions – le tout sachant que l'examen est aussi là pour contrebalancer l'évaluation continue.

- Absences :
~ Pour ce qui concerne les absences aux examens, qu'elles soient ou non justifiées, la procédure appliquée sera celle prévue au Règlement général des études de la haute Ecole Lucia de Brouckère. Précision est toutefois ici apportée, en supplément audit Règlement, que la non-présentation durant une session d'examens de l'examen de Perspective fera porter sur l'ensemble de l'UE la mention du relevé de notes afférente à cette non-présentation.